

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 OCTOBRE 2021 à 20 h 00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation 19/10/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq octobre deux mille vingt et un à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, (maire-adjoints)

Liliane BLAISE, Marie-Hélène BERNARD, Céline BABUS, Bruno PONNET, Linda BEGGUI, Christophe DEBIZE, Sandrine DEMANECHÉ, Stéphane DUTHEIL, Roseline MHARI AGOURRAME, Christophe MONTANTEME, Ouda MECHAIN, Gilbert PRIGENT, Carine RANSEAU, Didier RICHERD, Emmanuelle SCHARFF, Ludivine CHIERICI, Karim MOYENIN Ouardi, Pascale ANTHOINE, Fabrice MORICHON, Pierre REBUT

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ludivine CHIERICI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Signature des marchés de travaux pour la construction de la salle des fêtes
- Présentation du nouveau réservoir d'eau du SIEAR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)

1-Information du Conseil Municipal – Prémption de la parcelle AB n° 140 – Rue des Trois Châteaux suite à Déclaration d’Intention d’Aliéner

Daniel POMERET expose qu’en date du 31 août 2021, la mairie a réceptionné la DIA (Déclaration d’Intention d’Aliéner) adressée par Maître Anne RAUX-MARQUIGNY, Notaire à ANSE, concernant un bien situé 153 Rue des Trois Châteaux - section AB n° 140 - d'une superficie de 466 m² comprenant 11 garages collectifs.

Suivant l’article L 210-1 du Code de l’Urbanisme, la mairie a informé le vendeur et le futur acquéreur que Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, exerce son droit de préemption urbain sur ce bien, en vue de la réalisation dans l’intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l’article L.300-1 du code de l’urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d’aménagement, à savoir : *projet urbain d’aménagement du secteur proche d’une école avec la mise en sécurité des lieux et la création de parkings.*



Dont acte

III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

2-Décision modificative n°03 BP 2021

Daniel POMERET expose que la commune a fait valoir son droit de préemption pour le terrain situé 153 Rue des Trois Châteaux - section AB n° 140 - d'une superficie de 466 m² comprenant 11 garages collectifs. Le conseil municipal a été informé au point n° 1.

De ce fait, Monsieur le Maire informe le conseil qu’il est nécessaire de modifier le BP 2021.

En effet, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement pour l'acquisition de ce terrain et des frais afférents à cette acquisition et d'équilibrer la décision modificative par l'ouverture de crédit d'investissement par la souscription d'un nouvel emprunt.

Budget communal	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D-2115 – Autres terrains		120 000.00		
R- 1641 – Emprunts en euros				120 000.00
TOTAL DE L'INVESTISSEMENT		120 000.00		120 000.00
TOTAL GENERAL...		120 000.00 €		120 000.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la Décision modificative n°03 BP 2021 tel que présenté ci-dessus et que les crédits sont prévus au BP 2021

3-Versement du solde de la subvention de l'OGEC

La Commune est liée par une convention financière avec l'OGEC Saint François. Le montant de la participation 2021 est désormais calculée. Au BP 2021, le Conseil Municipal avait délibéré pour le versement d'un acompte de 50.000€, il convient de procéder au versement du solde de la subvention qui s'élève à 12 742€

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement du solde de la subvention qui s'élève à 12 742€ dit que dit que les crédits sont prévus au BP 2021

4-Tarifification 2021-2022 de la garderie périscolaire

Nathalie HERAUD présente un bilan comptable de la garderie périscolaire pour l'exercice 2020/2021.

Les recettes de garderie s'élèvent à 45 886.20€ de septembre 2020 à août 2021.

Les dépenses de la garderie s'élèvent à 56 069.98€ de septembre 2020 à août 2021.

Le bilan comptable de la garderie périscolaire est en déficit de - 13 183.78€ dû aux frais liés à la COVID, à la baisse de la fréquentation et à l'augmentation du taux d'encadrement.

Le tarif actuel de la garderie est de 1.60€ de l'heure.

Horaires 2021-2022 : Pour les quatre écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30, Paul Cézanne et Ninon Vallin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et René Cassin et Marcel Pagnol : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h45 à 18h45 (l'étude est de 16h30 à 17h45).

Elle rappelle que, parallèlement, les surveillances des études et du temps méridien (surveillance cantine et récréations) sont prises en charge par la Municipalité et sont des services offerts gratuitement aux familles.

Il est donc proposé de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour 2021-2022, à noter que ce tarif n'a pas évolué depuis plus de 19 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision de ne pas augmenter le tarif de 1,60€ de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022

5-Signature des marchés de travaux pour la construction de la salle des fêtes

Daniel POMERET présente les entreprises que la Commune envisage de retenir pour le marché de travaux construction de la salle des fêtes :

LOT 1 : Maçonnerie, gros œuvre et pierre de taille, la commune envisage de retenir la société RICHARD MACONNERIE 600 Chemin des Eguets, 01600 PARCIEUX pour un montant de 829 863.54 € HT et 995 836.25 € TTC.

LOT 2 : Charpente bois, couverture et bardage zinc et étanchéité, la commune envisage de retenir la société ANDRE VAGANAY SAS, Route de Chasse chemin départemental n°12, 69360 SOLAIZE pour un montant de 527 573.71 € HT et 633 088.45 € TTC.

LOT 3 : Menuiseries extérieurs aluminium, serrurerie, la commune envisage de retenir la société ROLLET 371 rue de Bourgogne – 71680 CRECHES SUR SAONE pour un montant de 92 153.95 € HT et 110 584.74 € TTC

LOT 4 : Plâtrerie, peinture faux plafonds, la commune envisage de retenir la société NAXO SAS, 1306 Chemin du Champ de Lière 69140 RILLIEUX LA PAPE pour un montant de 131 851,17 € HT et de 158 221,40 € TTC

LOT 5 : Menuiseries intérieures bois, habillage claire-voie, mobiliers la commune envisage de retenir la société SARL LAGEM, ZA la Noyeraie 69490 SARCEY pour un montant de 173 254,62 € HT et de 207 905,54 € TTC

LOT 6 : Carrelages et Faïences la commune envisage de retenir la société Comptoirs des revêtements 45 Rue des Marais 69100 VILLEURBANNE pour un montant de 123 023.07 € HT et 147 627.68 € TTC.

LOT 7 : Revêtements de sols souples, la commune envisage de retenir la société Comptoirs des revêtements 45 Rue des Marais 69100 VILLEURBANNE pour un montant de 6 868,68 € HT et de 8 242,42 € TTC

LOT 8 : Elévateur PMR, la commune envisage de retenir la société ERMHES 23 Rue Pierre et Marie CURIE BP 20408 35504 VITRE cedex pour un montant de 13 938,00 € HT et de 16 725,60 € TTC

LOT 9 : Génie climatique, plomberie, la commune envisage de retenir la société DUBOST 44 Rue des Acacias-ZA la Ponchonnière 69210 SAINT BEL pour un montant de 220 300 € HT et 264 360 € TTC le conseil envisage également de retenir l'option 3 pour 13 779 € HT et 16 534 80 € TTC.

LOT 10 : Electricité, courants forts, courants faibles, la commune envisage de retenir la société SM BERTHOLON ZA LA CROISSETTE 182 IMPASSE DU SAVOIR FAIRE – 69490 VINDRY SUR TURDINE pour un montant de 76 395.83 € HT et 91 675 € TTC, le conseil envisage de retenir les options 2 et 3 respectivement pour 3 441.50 € HT et 4129.80 € TTC, 10 580 € HT et 12 696 € TTC.

LOT 11 : SANS SUITE.

LOT 12 : Equipements de cuisine, la commune envisage de retenir la société ETS JOSEPH 390 Avenue de Parme 01000 BOURG EN BRESSE pour un montant de 5 663,68 € HT et de 6 796,42 € TTC

LOT 14 : VRD espaces verts, la commune envisage de retenir la société AXIMA 214 Rue Maurice Berliet CS 40039 69652 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE pour un montant de 308 999.06 € HT et de 370 798.87 € TTC

Aucune remarque n'est formulée

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux: Construction de la salle des fêtes et dit que le montant total du marché est de 2 537 685.81 € HT soit 3 045 222.97 € TTC.

5-Signature d'une convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée

Daniel POMERET expose que la convention définit la mise à disposition d'un lotissement de jardins au lieu-dit « la Grange du Bief » appartenant au domaine privé de la Commune. Le propriétaire concède au bénéficiaire qui l'accepte, un droit d'occupation précaire sur les parcelles AC 289 de 11677 m² et ZD 270 de 1755 m² situées au Chemin d'exploitation de la Grange du Bief à Anse.

La convention sera consentie pour une période de 3 ans à compter du **01 septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024**, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

La mise à disposition du lotissement de jardins est consentie à titre gratuit, selon conditions.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition d'une parcelle aménagée dit que la convention sera consentie pour une période de 3 ans à compter du 01 septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024 dit qu'elle sera renouvelée par tacite reconduction dit que la mise à disposition du lotissement de jardins est consentie à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6-Remboursement d'un montant de 178,60€ en faveur de la Commune de Anse suite à une détérioration au p'tit Ansolia

Daniel POMERET expose que lors de la location du p'tit Ansolia le 21 et 22 août dernier, des serrures ont été endommagées entre le p'tit Ansolia et Ansolia, nécessitant l'intervention de l'agent d'astreinte suite au déclenchement de l'alarme intrusion.

Il convient de demander le remboursement des frais occasionnés pour un montant de 178,60€

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de demander le remboursement des frais occasionnés pour un montant de 178,60€

7-Remboursement d'un montant de 112,68€ en faveur de la Commune de Anse suite à un incident au Foyer Rural

Daniel POMERET expose que lors de la location du Foyer Rural le 9 et 10 octobre dernier, deux extincteurs ont été vidés et trois déplombés.

Il convient de demander le remboursement des frais occasionnés pour un montant de 112,68€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins Sandrine DEMANECHÉ qui ne prend pas part au vote accepte de demander le remboursement des frais occasionnés pour un montant de 112.68€

8-Modification de délégation : délégation à ACP

Suite à la démission de Madame Aurore PELISSIER au 31 mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal de désigner son (sa) remplaçant (e) au conseil d'administration de l'association Arts Civilisations et Patrimoines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner Christophe DEBIZE à ACP les autres membres restent inchangés.

9-Changement de représentant de la collectivité au CT comité technique

Daniel POMERET expose que suite à un changement d'organisation au sein de la collectivité,

il convient de remplacer Madame Isabelle BRETTON titulaire au CT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner Claire ROSIER titulaire au CT, les autres membres restent inchangés.

10- Conventions d'occupation du domaine public Bordelan

Daniel POMERET expose que dans les conventions qui lient la commune pour la mise à disposition temporaire du domaine public au Bordelan, il est prévu dans l'article REDEVANCE : L'exploitant versera à la commune une redevance forfaitaire mensuelle ainsi qu'une **participation aux frais d'énergie.**

Il est proposé à titre exceptionnel, de ne pas encaisser cette participation aux frais d'énergie, pour l'exercice 2021 du fait des conditions météo moins favorables.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte à titre exceptionnel, de ne pas encaisser cette participation aux frais d'énergie, pour l'exercice 2021 du fait des conditions météo moins favorables.

11-Convention SPA

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est concernant la mise en fourrière des animaux errants sur la Commune de Anse.

Cette convention sera consentie pour une période courant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 moyennant le versement d'une redevance de **0.80 €** par an et par habitant soit un montant de 6084€ (7605 habitants x0.80€).

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention avec la SPA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

IV-DIVERS

12- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2020 du SIEVA

Stéphane DUTHEIL fait une synthèse du rapport du président :

Le nombre de branchement sur la commune de Anse est de 249 (secteur de Graves). Le nombre d'habitants total desservis en eau par le syndicat est de 43 322 habitants au 01 janvier 2021.

La quantité d'eau achetée au syndicat Saône-Turdine pour l'ensemble du réseau SIEVA a été de 3 714 002m³ contre 3 453 467 m³ en 2019, soit une augmentation de 260 535 m³.

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 3 714 002m³ contre 3 453 467 m³ en 2019.

Le réseau comporte également 11 réservoirs d'une capacité de 11 500 m³ permettant le stockage d'environ une journée de consommation en pointe. Il compte également une station relais de pompage à Lentilly (la Rivoire).

12 prélèvements ont été effectués en 2020 sur le réseau par le SIEVA au titre de l'auto surveillance.

76 prélèvements ont été effectués par le Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon au titre du contrôle sanitaire.

Tous ces prélèvements sont réalisés par les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé), en accord avec le SIEVA. Ces analyses ont confirmé la bonne qualité de l'eau distribuée.

Dont acte

13-Rapport annuel du syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues SIBA

Pierre REBUT présente une synthèse du rapport du président:

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a été créé par un arrêté de Monsieur Le Préfet du Rhône, en date du 14 avril 2015. Le périmètre du Syndicat comporte 18 effectives avec les regroupements pour une population de 37 246 habitants.

Ses compétences sont de 2 ordres :

- Obligatoires
- Optionnelles

Compétences obligatoires :

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion et de télévision,
- Aménagement, entretien et gestion du Musée des Pierres Folles tant que la compétence n'est pas reprise par la Communauté de Communes.

Compétences optionnelles :

- Lutte contre l'érosion des terres,
- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et de supports informatiques et autres prestations associées.

L'année 2020, a été très calme du fait de la situation sanitaire mais des travaux d'érosion ont néanmoins pu avoir lieu.

La compétence informatique a continué à se développer avec la mise en place de développement de nombreux nouveaux logiciels.

Le Syndicat a poursuivi en 2020 l'informatisation des Communes commencée en 1985.

Il a acquis des logiciels comme BERGER LEVRAULT (MAGNUS) pour un montant total de 21 432€ TTC ; Ce montant est élevé avec la mise en place de BL-enfance

Les frais de maintenance des logiciels BERGER LEVRAULT (MAGNUS) se sont élevés à 99 624€ TTC

Les frais de maintenance des logiciels SIRAP se sont élevés à 8 813.56€ TTC diminué de moitié par rapport à l'année précédente

Les frais de maintenance des logiciels SISTEC se sont élevés à 2 704.32€ TTC

Les frais d'abonnement à la plateforme KLEKOOON se sont élevés à 3 042€ TTC

Il est rappelé que les dépenses liées à l'informatique sont réparties, entre les Communes au prorata de leur population.

L'évolution de ces dépenses est en hausse du fait de la dématérialisation de procédures.

Le Syndicat a en outre passé un marché avec un prestataire pour la mise en conformité du RGPD.

Lutte contre l'érosion

I-Tavaux

Il n'y a pas eu de gros travaux d'érosion juste des aménagements.

POMMIERS - 38 154.94€

CHASSELAY – 9 129.60€

PORTE DES PIERRES DOREES – 24 234€

II-Etudes

MARCY SUR ANSE – 360€

Les travaux sont à la charge des communes qui les font réaliser. Le financement était assuré jusqu'à maintenant par une subvention du Conseil Départemental et par un emprunt pour la part hors taxe restante. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de subvention en 2020, sans conséquences car aucun projet important n'a vu le jour en 2020.

Musée des Pierres Folles

Acquisitions : Il n'y a pas eu d'investissement pour le musée en 2020 du fait de sa fermeture.

Fonctionnement : Le Syndicat a versé la subvention annuelle de 35 500€ pour les salaires principalement et a payé des annuités d'emprunts pour un montant de 14 268.84€

Dont acte

14-Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 du SACSA

Monsieur Pierre REBUT, Président du SACSA donne lecture du rapport :

Le service est exploité en régie par le biais d'un marché public d'exploitation/

Marché attribué à la Lyonnaise des Eaux ayant pris effet le 1^{er} juillet 2014 et s'étant achevé le 31 juillet 2020.

Nouveau marché attribué à SUEZ à compter du 1^{er} août 2020 et s'achevant le 31 mars 2026.

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à la station d'épuration de Anse.

Le nombre d'abonnés est en augmentation : par exemple sur la commune de ANSE en 2019 le nombre d'abonnés étaient de 3 040 et en 2020 celui-ci est passé à 3 147 soit une augmentation de 107 abonnés.

Pour information :

Le volume facturé aux abonnés de ANSE en 2020 est de : 328 532 m³ (289 486 en 2019) augmentation de 13.49 %

Le linéaire du réseau de canalisations est de : 11 327.40 ml unitaire – 23 418 ml eaux usées – 31 374.10 ml eaux pluviales et 1377.70 ml eaux usées en refoulement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC

Le service est exploité en régie par le biais d'un marché public d'exploitation attribué au Cabinet CHARPENTIER à MONTLUÉL, depuis le 9 octobre 2007.

Au 31 décembre 2020, pour le SPANC, il y a eu 136 installations contrôlées, et 73.5 % de conformité.

Dont acte

15-Demande de travaux au SYDER pour la maintenance de l'éclairage public Route de Villefranche

Xavier FELIX propose les travaux suivants : Remplacement de l'ouvrage 0450 Route de Villefranche un montant de 707 € TTC. La commune a fait le choix d'une participation financière sur 15 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans

16-Demande de travaux au SYDER pour la maintenance de l'éclairage public Rue Grange Baronna

Xavier FELIX propose les travaux suivants : Remplacement de l'ouvrage 0611 Rue Grange Baronna pour un montant de 531 € TTC. La commune a fait le choix d'une participation financière sur 15 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans

17-Demande de travaux au SYDER pour la maintenance de l'éclairage public Avenue de Brianne

Xavier FELIX propose les travaux suivants : Remise en état de l'armoire Avenue de Brianne pour un montant de 325 € TTC. La commune a fait le choix d'une participation financière sur 15 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de l'opération et décide d'une participation financière sur 15 ans.

18-Présentation du nouveau réservoir des Bassieux

Jean-Luc LAFOND présente le nouveau réservoir des Bassieux.

Les travaux ont commencé fin novembre 2020 et se sont achevés en juin 2021 pour un montant de 1 356 000€ TTC.

L'inauguration a eu lieu le 18 octobre dernier.

Dates à retenir :

27/10-Rencontre Maires Goal FC
27/10 Conseil Communautaire de la CCBPD
28/10 Rapport du commissaire enquêteur
01/11 Pas de réunion conseillers
08/11 Partenariat territorial
09/11 Cérémonie des enfants
11/11 Cérémonie commémorative de l'Armistice
13/11 Bébé lecteurs
14/11 Sainte Cécile
15/11 Réunion de l'exécutif
16/11 Animation zéro phyto au cimetière
19/11 Séqu'anse culturelle
20/11 Beaujolais nouveau et 68^{ème} RAA
22/11 Réunions conseillers

25/11 Réunion Ecole Paul Cézanne
25/11 Réunion PPRNI Azergues
26/11 Remise des brevets à Ansolia
29/11 Réunion PLU
04/12 Cérémonie des nouveaux habitants
04/12 Marché de Noël
05/12 Cérémonie CATM Lachassagne

Prochain Conseil municipal le 6 décembre 2021